

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de BRIEY
Canton de LONGWY



Réunion du 27 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 41
Nombre de pouvoirs : 11

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

Date de convocation : 21 septembre 2022

Étaient présents :

MMES BERTIN - BESSICH - CAILLET - CASTRONOVO - COLIN - DI PELINO - FELTIN - FURGAUT - GOBERT (suppléante de M. HERBAYS) - INIAL - LECLERC - LORIN-CRIDEL - NAILI - TOZZO - WAGNER

Date de publication sur le site internet :

12 OCT. 2022

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

MM ACETI - AGOSTINI - BOURGUIGNON - BOUZAD (à partir du point n°12) - DE CARLI - DIDELOT - FONTAINE - FOURNEL - GIARDI - HAMEN (jusqu'au point n°12) - HUARD - JACQUE - JACQUET - KARLESKIND - KARRA - LOMBARDI - MARINI - MICHEL - ORSUCCI (jusqu'au point n°15) - PIERMANTIER - PRONESTI - ROUSSEAU - SACHER - SERVAGI - WEBER - WILMIN - ZOLFO

N°14

Objet : Création d'un emploi dans le cadre d'un contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi

Excusés :

M. ALLIERI donne pouvoir à MME LORIN-CRIDEL
M. ARIES donne pouvoir à M. BOURGUIGNON
MME BOSIZIO
M. HAMEN donne pouvoir à M. ROUSSEAU (à partir du point n°13)
MME JOLY donne pouvoir à M. SACHER
M. LENOBLE
M. MBAYE donne pouvoir à MME FURGAUT
M. ORSUCCI donne pouvoir à M. JACQUET (à partir du point n°16)
M. PLUVINET donne pouvoir à M. ACETI
M. RAULLET donne pouvoir à M. SERVAGI
MME RICHARD donne pouvoir à M. MICHEL
M. RIGHI donne pouvoir à M. PIERMANTIER
MME SEBAA donne pouvoir à M. LOMBARDI
MME RACADOT donne pouvoir à M. WILMIN

Absents :

MME ETIENNE

M. HAMEN est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le Grand Longwy décide donc d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le

ID : 054-245400262-20220927-20220927D14-DE



Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI – CAE pourrait être recruté au sein Grand Longwy, pour exercer les fonctions de chargé.e d'accueil en bibliothèque à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 01/10/2022 renouvelable de 6 à 12 mois après évaluation dans la limite de 24 mois, par le prescripteur, de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du respect des engagements de l'employeur.

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini comme suit :

- 60% pour les bénéficiaires du RSA / limité à 12 mois
- 50% pour les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi : demandeurs d'emploi de longue durée / moins de 26 ans / personnes en situation de handicap bénéficiaires de l'obligation d'emploi / personnes résidant dans un quartier prioritaire de la ville (QPV) ou une zone de revitalisation rurale (ZRR)
- 45% pour les demandeurs d'emplois non cités précédemment

Le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi dans le cadre du parcours emploi-compétences pour les fonctions de chargé.e d'accueil en bibliothèque à temps partiel à raison de 20 heures / semaine pour une durée de 12 mois renouvelable 1 fois et le recrutement d'un bénéficiaire.

VU le code du travail ;

Après avis favorable de la commission Finances et Ressources Humaines du 12 septembre 2022 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **CREE** un poste à compter du 1^{er} octobre 2022 dans le cadre du parcours emploi-compétence-contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi selon les caractéristiques ci-dessus, et **AUTORISE** le Président à recruter.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec l'organisme prescripteur.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président
Serge DE CARLI